RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

CREDIT COOPERATIF

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

Société par Actions Simplifiées (SAS) en formation

Je soussigné : Samba DIALLO,

Agissant au nom du Crédit Coopératif,

En tant que Directeur Adjoint de l'agence de PARIS NATION,

Ladite banque dépositaire des fonds versés en vue de la constitution, de la société par actions simplifiée dont la dénomination sociale est 3Y FILMS ayant son siège social au [redacted] et dont le capital social est fixé à 1500 euros, divisé en 15 000 actions de valeur nominale de 0,10 centimes d'euros chacune.

Vu les dispositions des articles L 227-1, L 225-3 et L 225-13 du Code de commerce,

Vu la liste des souscripteurs de la Société susvisée, établie et certifiée exacte, sincère et véritable par Mme Maury Denys, fondatrice, et de laquelle il ressort que les 15 000 actions de numéraire de ladite Société, représentant un montant nominal de 1500 euros ont été souscrites par 3 personnes et libérées à hauteur de 1500 euros,

Constate :

- que la liste des souscripteurs annexée au présent certificat indique pour chacun d'eux le nombre d'actions souscrites et les sommes versées ;
- que les fonds versés et déposés au compte n°08028161752 ouvert au nom de la société en formation correspondent à ceux énoncés par ladite liste et représente la somme de : 1500 euros.

En cas de non immatriculation de la société, conformément aux articles L 225-11 et L 227-1 du Code de commerce, les fonds déposés sur le compte capital en vue de la constitution de la société ne peuvent être retirés par les actionnaires que dans le délai de 6 mois à compter du dépôt des statuts au greffe.

Fait à Paris en deux exemplaires,
Le 30/05/2025

[redacted]